

Conseil local : _____
 Nom de l'adhérent : _____ Prénom : _____
 [Bénéficiaire du reçu don aux œuvres*]
 Nom du conjoint [e] : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Tél dom : _____ Tél port : _____
 Email : _____

	Nom	Prénom	Né [e] le	Établissement	Classe
1	_____				
2	_____				
3	_____				
4	_____				

enfants

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FCPE.

Vous souhaitez

- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves
- Être candidat [e] au conseil d'école maternelle-élémentaire
- Être candidat [e] au conseil d'administration [collège, lycée, LP.]
- Être délégué [e] au conseil de classe, précisez laquelle :
- Un reçu don aux œuvres
- Étiez-vous adhérent en 2009-2010 ?

* Le montant de votre adhésion donne lieu sur demande à la délivrance d'un reçu fiscal au nom de l'adhérent, qui permet une réduction d'impôt égale à 66% de la somme versée, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Règlement par chèque (à l'ordre de la FCPE) ou espèces

Adhésion [une adhésion par famille]

Cotisation annuelle*

[dont Revue des Parents, 3,35 €]*
(facultative)

- tarif 1 (normal) 19,80 €
- tarif 2 (réduit) 14,90 €
- tarif 3 (bienfaiteur) 30,00 €
- ou plus
- Si adhésion dans un autre conseil local, versez seulement 3,00 €

Abonnement

• Lettre La Famille et l'École

Total

- Remettez votre bulletin à votre conseil local [A] ou envoyez-le au conseil départemental [B]

DATE et SIGNATURE

FCPE Ille-et-Vilaine

L'adhésion, un acte de solidarité

Pourquoi trois tarifs ?

Pour permettre à toutes les familles d'adhérer, quelles que soient leurs ressources.

Le tarif 1 est le montant minimum de cotisation pour assurer le fonctionnement du comité départemental au service des conseils locaux et des familles.

Merci de choisir votre tarif en jouant pleinement la solidarité.



Les rôles de votre comité départemental

Composé d'élus des conseils locaux, il représente les familles dans les instances de participation :

- commissions d'appel, commissions des bourses,
- commissions de l'enseignement spécialisé,
- conseil départemental de l'Éducation nationale.

Au siège départemental, vous trouverez documentation et conseils.

Prenez contact avec la FCPE locale [A] ou départementale [B]

A

B

FCPE 35
 5, rue de Lorraine
 35000 RENNES
 Tél. 02 99 33 99 55
 E-mail : fcpe.cdpe.35@club-internet.fr
 http://www.fcpe35.fr

Permanences :
 Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
 et samedi de 9h à 11h30
 mercredi de 14h à 18h30

bulletin d'adhésion à conserver

